

PLANNING DE LA SALLE DE SPORTS DE SAINT MAURICE ETUSSON

HEURE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9 H 15 à 10 H 45	TPS-PS-MS 10 h 00 à 10 h 40	TPS-PS-MS 10 h 00 à 10 h 40		TPS-PS-MS 10 h 00 à 10 h 40		BASKET (certains samedis)
10 H 45 à 12 H 15		GS-CP 11 h 00 à 12 h 00		GS-CP 11 h 00 à 12 h 00		
16 h 00 à 18 h 00						
18 h 00 à 21 h 30			TWIRLING ou FCPA si mauvais temps	BADMINTON	TWIRLING ou BASKET ou FCPA si mauvais temps	

école St Maurice

Twirling

Badminton

FCPA

Basket

Listes électorales :

Les inscriptions se font tout au long de l'année mais la prise en compte s'arrête :

- ☞ le 06 février 2026 en Mairie
- ☞ le 06 février 2026 date limite de réception de l'inscription si elle est envoyée par courrier
- ☞ le 04 février 2026 en ligne sur : www.demarches.interieur.gouv.fr ou sur : www.services-publics.fr

Bureau de vote 1 : Mairie de Saint Maurice, 1 place Plessis Coffred

Bureau de vote 2 : Mairie Etusson, 6 rue de la Mairie

RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser : auprès de la mairie de son domicile,

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la **journée défense et citoyenneté (JDC)**.

Se munir des documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour

AUX ASSOCIATIONS

Les demandes de subventions sont à déposer en mairie avant le **avant le 9 mars 2026** accompagnées du bilan de l'année écoulée, d'un budget prévisionnel et d'un RIB.

N'oubliez pas d'apporter vos articles avant **le 17 mai 2026** à la Mairie pour l'élaboration du bulletin de juin 2026.

Mairie SAINT MAURICE ETUSSON

Mail : accueil@mairie-sme.fr ☎ 05-49-65-71-47

Février 2026



FLASH INFO N° 19

ST MAURICE ETUSSON



Bonjour à tous,

En ces temps incertains, je vous présente mes vœux pour cette nouvelle année, santé, joie et réussite pour vous et vos proches.

Si l'actualité internationale reste préoccupante et si la crise institutionnelle en France demeure anxiogène, je veux croire en nos capacités à réagir, croire dans la solidarité, dans l'esprit d'entreprendre et dans le dynamisme qui nous caractérisent. Cette année encore, je peux vous assurer de la bonne santé financière de la Commune qui nous permet de maintenir notre fiscalité, inchangée depuis 2016 et de financer nos travaux sans envisager d'emprunter.

Il est également réconfortant de pouvoir compter sur un tissu associatif dense et dynamique, sur une équipe d'élus dévouée et déterminée et sur des agents totalement impliqués et solidaires à votre service.

La fin d'année 2025 a été rythmée par les travaux salle Guy Savoye de Puineuf. Les travaux devraient aboutir début mars à la dernière phase qui concernera la pose du carrelage en régie pour une livraison définitive de la salle en avril. En février, les travaux de démolition de la maison « Coutreel » se finaliseront après la consolidation de la maison mitoyenne et la réalisation des enduits de finition. Une superette API prendra alors place sur ce site. En mars sera créée une voie d'accès reliant la rue de la source à la rue de la dépensière en passant par le lotissement « la charmille ». Cette opération précèdera les travaux du lotissement prévus semaines 16,17 et 18.

Nous avons cependant aussi reçu la réponse négative de l'état nous refusant le bénéfice d'un accompagnement financier de l'ANCT pour mener les études de sécurisation de nos bourgs. La Commune devra reprendre cette étude en concertation avec les personnes intéressées.

Je profite de ce flash pour vous inviter à choisir vos représentants municipaux les 15 et 22 mars prochains lors des élections municipales.

Je remercie l'ensemble des membres du conseil pour leur implication désintéressée et l'état d'esprit qui a régné au sein de l'assemblée délibérative

Pour conclure sur une note optimiste je citerai Abraham Lincoln :

« Un homme d'État est celui qui pense aux générations futures, et un homme politique est celui qui pense aux prochaines élections. »

Je vous adresse tous mes vœux de santé, bonheur et réussite.

Pascal LAGOGUEE
Maire.

BATIMENTS COMMUNAUX

- Rénovation et réhabilitation de la salle Guy Savoye de Puineuf**
Le conseil a décidé de commander le carrelage pour les travaux de rénovation de la salle auprès de la société BOUSSEAU CHARRON pour un montant de 8 717,77 € HT.
La pose sera réalisée en régie.
La sonorisation de la salle sera elle aussi modifiée pour aller vers une sonorisation mobile.
- Lotissement communal « La Charmille »**
- Une voie d'accès est nécessaire pour alléger la circulation rue de la dépendière, quartier Etusson. La société PAJOT a été retenue pour réaliser ces travaux qui relieront la rue de la source à la rue de la dépendière par le lotissement pour la somme de 18 859 € HT.
- Contrat d'entretien de l'éclairage publique**
Un nouveau contrat de prestations de travaux de sécurité, d'entretien et de maintenance de l'éclairage public des rues a été signé avec l'entreprise SEOLIS pour un montant annuel de 200 € HT en 2026, 2027 et 2028 puis de 1 902 € HT en 2029.
- Classement dans le domaine public**
La partie de la rue de la dépendière cadastrée 113A 0496 du domaine privé de la Commune a été intégrée au domaine public.
- Cimetières**
Les règlements des cimetières ont été modifiés concernant la tarification des concessions sur caveaux. A ce jour, les frais d'exhumation et de suppression du monument seront à la charge de la personne qui souhaite louer l'emplacement disposant d'un caveau.
- Locataire parc des Tilleuls**
Suite au départ des locataires du logement situé au dessus de la Mairie et après avoir procédé à l'état des lieux sortant, le conseil a décidé de rendre la caution au consort MENDES pour un montant de 484,04€.
- Terrain de football**
La société AB création a effectué le désherbage du terrain de football quartier d'Etusson pour un montant de 513€ TTC.

AFFAIRES GENERALES

- Fond national de péréquation de la taxe professionnel**
Au regard des ajustements mis en place par la loi de finance 2025, la direction du budget et des finances nous informe que la Commune ne sera plus éligible à ce fond de péréquation soit une perte de financement de 1 351,21 €.
- IFER éolienne du parc de la Fragnais**
Suite au passage du dossier en Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, le conseil a validé la perception de la part communale de l'IFER pour un montant de 3 509,60 € pour 2025.
- Facturation de la périscolaire**
La Commune va changer de logiciel de facturation des activités périscolaires en adoptant le logiciel mis en place par les services de l'Agglomération du Bocage Bressuirais: ABLium. Le coût pour la Commune sera de 134 € TTC pour la partie maintenance et 234,64 € TTC son l'hébergement.
- Obligations Légales de Débroussaillage**
La Commune est désormais concernée par ces obligations visant à prévenir les incendies de forêt. Les propriétaires concernés par ces obligations ont été alertés par courrier et feront l'objet d'un rappel au printemps avant un contrôle qui sera réalisé par les services de l'état.

PERSONNEL

- Agent en arrêt**
Eric Marolleau est en jusqu'au 15/03/2026

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DIVERS

- Gratuité des salles**
En cette période électorale, le conseil a décidé d'accorder la gratuité des salles pour les liste de candidats aux élections communales de la Commune.
- Repas des « Anciens »**
Le repas offert par la Commune au résidents âgés de plus de 65 ans se tiendra le 5 mars 2026 au restaurant l'Annexe.
- Agglomération du Bocage Bressuirais**
L'aggl2b nous a refacturé le montant de nos consommations téléphoniques et informatiques du 1er semestre 2025 ainsi que le coût des canaux pour la somme de 1 583,04 euros.
Le conseil municipal accepte de participer financièrement au dépenses liées aux modifications du Plan Local d'Urbanisme. La répartition se fait selon une base de calcul porté sur le nombre d'habitants et la superficie de la zone urbaine de la Commune. La dépense totale est également répartie pour moitié à l'Agglo2b et pour moitié aux Communes membres. Pour la Commune de Saint Maurice Etusson, la participation 2026 est fixé à 1 915,97€.
- CAUE et ID79**
Le conseil a reconduit son adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement et à ID 79 (ingénierie départementale) pour la somme de 100 euros.
- Achat de panneaux**
Le conseil a passé commande de 10 panneaux électoraux en acier afin de remplacer les panneaux bois déployés sur le quartier d'Etusson lors des périodes électorales. Des panneaux de signalisation routière ont également été commandé ainsi que du mobilier urbain destiné à embellir l'espace de la Mairie. Valeur totale de la commande: 2 846,78 € HT
- Bureautique**
Le conseil a validé l'achat de deux ordinateurs portables reconditionnés, 5 smartphones reconditionnés et un grand écran de 23 pouces auprès des ateliers du bocage pour la sommes de 1 549,76 € TTC afin d'équiper les services municipaux.
- Maison d'Assistants Maternelles**
Le conseil a accepté la mise a disposition gracieuse des minibus au profit de l'association communal « les ptits bouts » (MAM) ainsi que la salle de sport les mercredis matins pendant les périodes de vacances scolaires dans la mesure où celle-ci n'est pas déjà utilisée par les services de la périscolaire.

URBANISME

- Depuis le 3 janvier 2022**, toutes les demandes d'urbanisme doivent se faire en ligne par l'usager **via un identifiant France Connect**. Il est encore possible de déposer vos demandes papier en mairie.
- Mise en sécurité**
Un arrêté de mise en sécurité a été pris concernant la dépendance du logement sis au 18 rue du chanoine Michaud. Les travaux de déconstruction d'un mur de refend a été réalisé par la société GABOREAU pour un montant de 8 932 ,80 € TTC sur demande de la Commune en substitution du propriétaire qui n'a pas respecté les délais fixés. La dépense a été réglée par la Commune et a été refacturée au propriétaire.
- Chèque énergie**
La campagne sur le chèque énergie est lancée, les ménages modestes éligibles peuvent se renseigner en Mairie pour faire état de leur droits.
- Syndicat du Val de Loire**
Un nouveau prestataire s'occupe de la gestion de l'eau potable, la société AGUR en lieu et place de la société VEOLIA depuis le 1er janvier 2026.

Elections municipales

Les deux tours des élections municipales se tiendront les 15 et 22 mars 2026.

Bureau de vote 1 : Mairie de Saint Maurice, 1 place Plessis Coffred
Bureau de vote 2 : Mairie Etusson, 6 rue de la Mairie

Les bureaux de vote seront ouverts de 08 H 00 à 18 H 00